A flanc de coteau

N° 312
NOVEMBRE 2016

Mensuel d'information de la commune

MONTMEYRAN

Sommaire

Inauguration ……. 1

Semaine bleue…..…….. 2

VRSRA……...……. 3

Aménagement des Vanets..…….. 4

Conseil municipal…...…….. 5

Pompiers de la Raye…..…… 8

DAV et repas de quartier……...8

Moto portage sécurité……9

Infos diverses…….. 11

Parole aux montmeyranais...……..12

La maison bleue…….…… 12

MJC.....…….13

USM…… 14

Animations ……...15/16

A flanc de coteau

Direction de la publication : Bernard Brunet
Tirage : 1 400 ex - impression : Le Crestois

Comité de rédaction :
commission publications

Secrétariat de rédaction et mise en page :
Sophie Pitet

INAUGURATION DES LOGEMENTS LES ''JARDINS DE JEANNE ''

Les logements situés rue André Milhan et rue Paulin Barret, en dessous du Champ de Foire, ont été inaugurés en septembre. Le nom qui a été choisi pour cette opération, ''les Jardins de Jeanne'' est en hommage à l'ancienne propriétaire du terrain, Jeanne CHASTAING. Le ruban a été coupé par le maire Bernard Brunet, le député Hervé Mariton, les conseillers départementaux Jean Serret et Pascal Pertusa et Alain Villard directeur général de Drôme Aménagement Habitat (DAH) et en présence de nombreux élus et des nouveaux locataires. Deux familles ont aimablement ouvert les portes de leurs logements pour une visite . Merci à elles.

Réalisation de DAH, bailleur social du département, ce programme de 10 logements est l'aboutissement de la volonté de la municipalité de proposer du locatif social à Montmeyran. Le terrain a été acquis par DAH avec le soutien du Fonds d'Action Foncière du Conseil Départemental. Ces logements déjà occupés accueillent 27 personnes (12 adultes et 15 enfants).

Le projet a bénéficié de prestations s'inscrivant dans une démarche de développement durable : isolation thermique extérieure des façades, utilisation de matériaux sains et environnementaux, chaudière à condensation au gaz de ville pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire pour le bâtiment collectif, capteurs solaires thermiques pour préchauffer l'eau chaude sanitaire pour les logements individuels. Un espace public a été aménagé entre les 2 bâtiments. Un parking public a été réalisé par la commune et avec la participation de DAH, en haut du Champ de Foire, pour desservir le cimetière et ces logements.

Les ''Jardins de Jeanne '', une réalisation qui satisfait en partie la demande et dont la commune peut s'enorgueillir .

André Kempf

La semaine bleue à Montmeyran

Dans le cadre de la semaine bleue ,a eu lieu à la salle des fêtes de Montmeyran, une projection commentée sur un voyage effectué par Hélène et Alain Serre en Chine dans la province du Yunnan.

Les ateliers seniors création et peinture ont présenté leurs travaux.

Le diaporama, très apprécié du public, s'est terminé autour d'un goûter offert par le CCAS.

La commission santé invite l'AFD 26 07 Association des diabétiques Drôme Ardèche

La commission santé du CCAS a organisé en partenariat avec L'ASSOCIATION DIABETE 2607 une rencontre à la salle des fêtes de Montmeyran.

Cette rencontre avait pour objectif la prévention pour sensibiliser les personnes sur cette maladie parfois invalidante et sur la nécessité de faire des dépistages précoces, mais également de donner des conseils pour éviter les complications .

Cette intervention très intéressante a suscité l'intérêt des participants.

Lucette NURIT

Thermographie aérienne
Démarchage abusif
chez les particuliers

La communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes alerte sur le fait que certains « professionnels » de l'isolation se présentent au domicile des habitants du territoire au nom de la mairie ou de l'Agglo suite à la campagne de thermographie aérienne réalisée par l'Agglo. Il s'agit d'un démarchage abusif.

La Communauté d'agglomération tient à informer qu'elle n'a mandaté aucune entreprise concernant la thermographie aérienne. Les habitants qui le souhaitent peuvent accéder à la photographie de leur toiture et bénéficier de conseils auprès d'un conseiller information énergie de l'ADIL au 04 75 79 04 13 ou lors des réunions d'information et des permanences délocalisées dans certaines communes (sur rendez-vous uniquement au 04 75 79 04 47).

L'Agglo répond aux demandes d'informations et propose différents dispositifs d'accompagnement et d'aides financières concernant les projets de rénovation ou d'énergie renouvelables. Elle met également en contact les particuliers avec des entreprises locales qualifiées et engagées dans une démarche de qualité. Leur liste est consultable sur le site de la plateforme Rénov'Habitat Durable.

Informations pratiques (et liste des permanences) sur : www.renov-habitat-durable.fr

Contact

Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes
Service Planification - Habitat – Foncier
04 75 02 00 90

La Comédie itinérante

La Comédie de Valence, Centre dramatique national, assume une mission culturelle de service public : le soutien à la création et la diffusion de spectacles sur l'ensemble du territoire Drôme -Ardèche.

Avec la Comédie Itinérante, ce sont 5 spectacles différents qui sont présentés dans une soixantaine lieux de représentation. Montmeyran est l'un d'entre eux, avec 2 spectacles pour cette saison.

En septembre, c'était ''Les mots qu'on ne me dit pas'' qui était à l'affiche, d'après le roman de Véronique Poulain dans une adaptation et mise en scène d'Eric Massé avec les actrices Julie Binot et Cécile Déridet.

Récit autobiographique de l'auteure qui née parfaitement entendante de parents sourds a du apprendre à s'adapter entre ces deux mondes.

Le prochain spectacle de la Comédie Itinérante aura lieu en janvier avec Prométhée enchainé dans une mise en scène d'Olivier Py.

Pierre LOUETTE

Débat autour de l'aménagement des Vanets
Réunion publique le 2 décembre

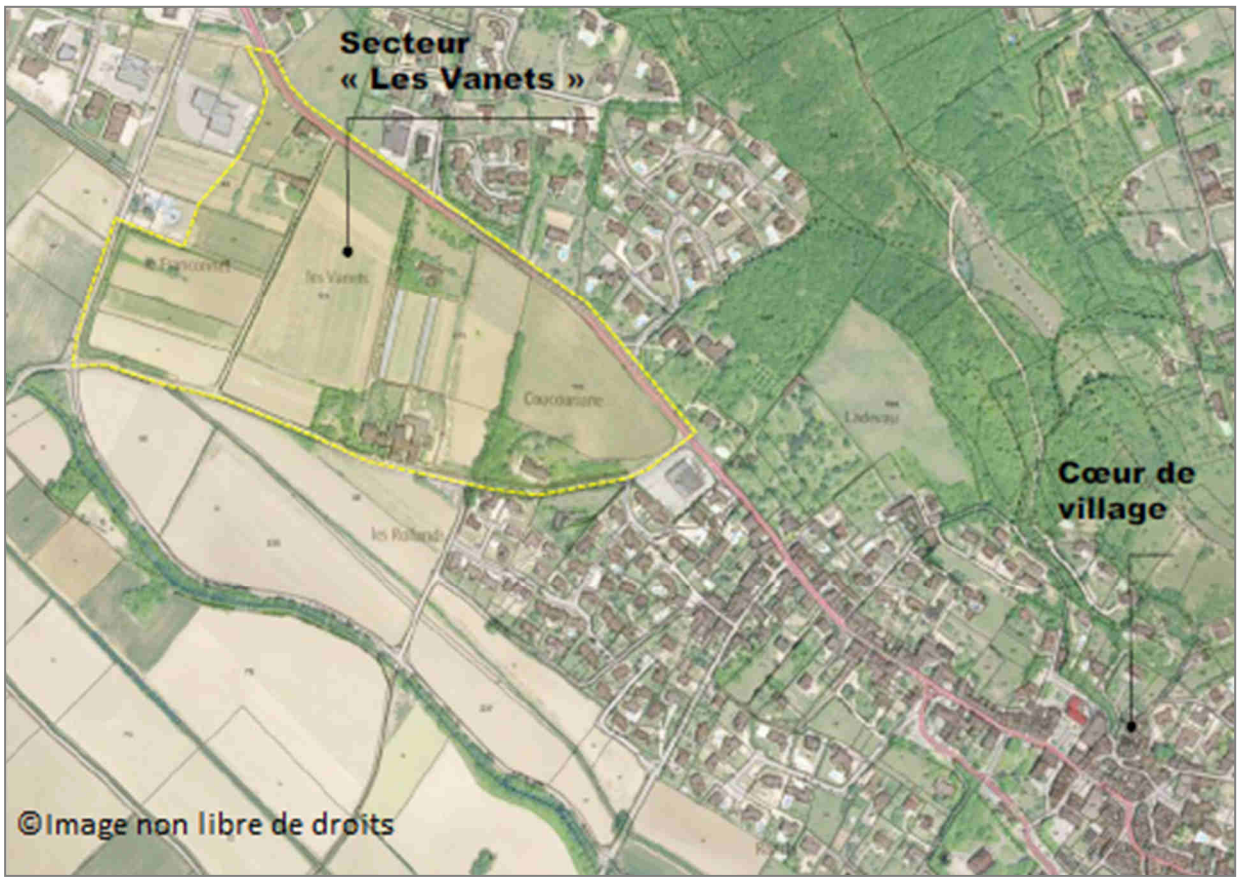

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montmeyran a défini un vaste secteur d'urbanisation à l'entrée nord-ouest du village sur la zone dite des Vanets. Une orientation d'aménagement couvre la globalité du secteur classé en zone 1AU au PLU. Afin d'examiner les modalités d'ouverture de cette zone à l'urbanisation tout en garantissant un nouveau quartier offrant qualités architecturales, paysagères et environnementales, une équipe a été retenue autour du cabinet d'urbanisme Urbasite.

Cette équipe a présenté le diagnostic de la zone ainsi que trois scenarii d'aménagement au comité de pilotage, à la commission aménagement puis aux propriétaires des terrains concernés le 23 septembre.

A la suite de ces divers échanges, le conseil municipal se positionnera le 17 novembre sur le choix d'un scenario préférentiel fixant les grands principes d'aménagement futur de cette zone.

Ce scenario sera présenté à la population et soumis au débat lors d'une réunion publique
Le vendredi 2 décembre 2016 à 19h00 à la salle des fêtes.

Cette réunion marquera le début d'une seconde phase d'approfondissement du scenario qui conduira à l'élaboration d'un plan de composition urbain et paysager .

Conseil municipal du mardi 27 septembre 2016

(sous réserve d'approbation)

Présents : Bernard BRUNET, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Xavier CHOVIN (procuration à Bernard BRUNET), Séverine GERVY (procuration à Annabelle DUPRET) Jean-Paul HENOCQ (procuration à André KEMPF), Gaëtan KONIECZNY (procuration à Olivier ROCHAS)

Secrétaire de séance : Alain JUVENTIN

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Recrutement d'agents contractuels sur des postes non permanents

Le maire expose que pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités en raison du surcroît de travail conséquent lors des activités péri-éducatives, il y aurait lieu de créer des emplois contractuels d'agents d'animation à temps incomplet du 1er septembre 2016 au 8 juillet 2017 : 8 emplois au poste d'agent d'animation au grade d'adjoint d'animation de 2nde classe

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil crée les emplois correspondants.

3. Demande de subvention au Département

Le maire rappelle que lors de sa précédente séance, le conseil municipal l'avait autorisé à demander une subvention concernant le ravalement des façades de la salle des fêtes et de la poste. Le bâtiment de la poste comportant un logement, le conseil départemental a rejeté cette demande. Il conviendrait donc de procéder à une délibération rectificative en vue d'autoriser le maire à faire une demande de subvention pour le ravalement des façades de la salle des fêtes et du temple. Le montant de ces travaux est estimé à :

- 59 200 euros HT pour la salle des fêtes
- 26 981 euros HT pour le temple

Une décision sera prise par le Département en octobre ou novembre.
Laurent TERRAIL demande si la subvention serait perdue en cas de non-réalisation de travaux au temple. Le maire précise que ce ne serait pas le cas pour la partie de subvention correspondant à la salle des fêtes. Carole de JOUX souhaite savoir si cette subvention pourrait servir à financer d'autres travaux si le ravalement de façades n'était pas effectué au temple. Le maire répond que ce ne serait pas possible.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à faire cette demande de subvention à l'unanimité.

4. Demande de fonds de concours à Valence Romans Sud Rhône-Alpes

Le maire explique que la demande de fonds de concours pour la dénomination des voies a été acceptée par l'agglomération. La commune pourrait également demander l'obtention du fonds de concours sur les ravalements de façades selon le plan de financement suivant :
ravalement de façade de la salle des fêtes, ravalement de la façade du temple et ravalement de la façade de la poste pour un total de 124431 € en dépenses
En recettes : subvention du département , fonds de concours et reste à charge communal pour un montant total 124 431€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à demander ce fonds de concours.

5. Demande de subvention pour la sécurisation des écoles

Le maire indique que le préfet et la directrice académique ont rappelé un certain nombre de mesures concernant la sécurité des écoles dans un courrier commun. Ils précisaient également que dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, les travaux du portail d'entrée du groupe scolaire pourraient être subventionnés par l'Etat. Le taux de financement pourrait varier entre 20 et 80 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à faire cette demande de subvention pour la création d'un portail avec interphonie en remplacement du portail existant qui ne peut être réparé.

6. Valence Romans Sud Rhône-Alpes – Nouveaux statuts

André KEMPF explique que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015 réorganise les compétences entre les collectivités. Suite à son adoption, il convient de mettre les compétences de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud-Rhône-Alpes en conformité avec les nouvelles dispositions du code général des collectivités territoriales.
Les compétences nouvelles ou renforcées touchent l'ensemble des blocs « compétences obligatoires », « optionnelles » ou « facultatives » et les changements à prendre en compte sont de plusieurs natures.
Certains ont trait à une évolution dans la rédaction de la compétence, d'autres résultent d'une perte de l'intérêt communautaire, et d'autres encore consistent en un basculement d'une compétence exercée au titre des compétences optionnelles ou facultatives, en compétence obligatoire.

Pour la sécurisation juridique des statuts de la Communauté

d'agglomération et à la demande de la Préfecture, il est fait le choix de conserver la rédaction des compétences telle qu'issue du code général des collectivités territoriales.

La fidélité de la rédaction vis-à-vis de la loi évitera des ambiguïtés dans l'interprétation du droit.

A défaut de cette mise en conformité et ces précisions statutaires avant le 1er janvier 2017, le Préfet pourra décréter un exercice de plein droit de l'ensemble des compétences et les statuts pourront être ainsi modifiés par le Préfet dans les 6 mois.

Existe ainsi l'obligation de prendre, à compter du 31 décembre 2016, les compétences suivantes au titre des compétences obligatoires:

- ✓ « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».
- ✓ « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».
- ✓ « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Il est à noter que le PLUI issu de la loi ALUR relève d'un dispositif particulier. Le transfert de la compétence sera automatique sauf opposition d'au moins 25% des conseils municipaux représentant 20% de la population exprimée dans les trois mois précédents le transfert effectif.

Certaines compétences, exercées aujourd'hui au regard de la définition d'un intérêt communautaire, le perdront à compter du 31 décembre 2016:

- ✓ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- ✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT.

Par ailleurs, les compétences suivantes, déjà exercées au titre des compétences optionnelles ou facultatives, le seront au titre des compétences obligatoires et sous la rédaction suivante :

- ✓ L'accueil des gens du voyage (à compter du 31 décembre 2016) : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil
- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (à compter du 31 décembre 2016).
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à compter du 1er janvier 2018).
- ✓ Assainissement (à compter du 1er janvier 2020).

Ce basculement de compétence optionnelle à compétence obligatoire sera précédé en 2018 d'une évolution dans sa rédaction. Jusqu'au 1er janvier 2018 la compétence assainissement comprend « l'assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3° et 4° de l'article L.2224-10 du CGCT », après cette date l'exercice de la compétence se fera à l'aune de la rédaction suivante « assainissement ».

- ✓ Eau (à compter du 1er janvier 2020).

Le maire ajoute que les zones artisanales devenant compétence intercommunale, la question des deux zones sises à Montmeyran est posée. Aujourd'hui tous les terrains ont été vendus et la commune ne perçoit déjà plus de taxe professionnelle, de sorte que cette nouvelle compétence pourrait affecter la voirie de ces deux zones.

Laurent TERRAIL souhaite savoir si l'intercommunalité deviendrait alors propriétaire du terrain communal. Le maire explique que ce ne serait pas le cas.

Claire LOROUE s'étonne que les statuts précisent que la communauté d'agglomération a une durée illimitée. Le maire précise que c'est la même situation que les communes.

André KEMPF ajoute que l'entrée dans la communauté d'agglomération des communes de la Raye modifiera les instances et le fonctionnement de l'agglomération. Laurent TERRAIL demande s'il faudra réélire toutes les instances. Le maire répond que ce sera le cas.

Laurent TERRAIL estime que ces nouveaux statuts entérinent la disparition des syndicats de gestion de l'eau alors que la commune n'y était pas favorable et c'est pourquoi il ne les adoptera pas. Le maire répond que cette disparition, prévue par la loi, ne sera effective qu'en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces nouveaux statuts, Laurent TERRAIL ayant voté contre.

7. Valence Romans Sud Rhône-Alpes – Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Le maire précise qu'il a participé à quatre réunions de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Le rapport qui en est issu doit être présenté dans toutes les communes.

Lors de transferts de compétence deux types de charges sont évalués : le fonctionnement et l'investissement. Concernant le fonctionnement, les calculs se basent sur les comptes administratifs. Concernant l'investissement, il faut calculer un coût de renouvellement ainsi que le coût de maintenance et d'achat de gros mobilier.

<u>Pour ce qui est de la petite enfance</u>

En fonctionnement, le coût cumulé (différence entre les dépenses et les recettes perçues) de la crèche et du Relais assistants maternels se monte à 88 464 euros.

En investissement, le coût moyen annualisé de la crèche a été évalué à 14452 euros. Il reste encore des discussions à mener pour déterminer l'avenir du foncier pour le nouveau multi-accueil. S'agissant du RAM, les locaux étant intégrés au forum, il a été décidé de ne pas transférer ceux-ci, de sorte que l'agglomération versera un loyer à la commune.

<u>Pour ce qui est des compétences liées aux écoles</u>

La commune de Montmeyran n'étant pas sollicité par l'école, aucune dépense n'a été retenue concernant l'apprentissage de la natation.

En matière d'informatisation des écoles, deux méthodes ont été proposées : une évaluation du coût par poste (méthode qui a été retenue) ou par élève selon ce qui était le plus favorable pour les communes. A Montmeyran cela a été évalué à 1 340 euros en fonctionnement et 2 859 euros en

investissement.

Pour ce qui est de la compétence Rivière
Les charges ont été calculées au regard de la participation que les communes versaient à ces syndicats. Pour Montmeyran la somme retenue est donc 25 116 euros.
Laurent TERRAIL rappelle que dans ces cotisations, les communes payaient les emprunts réalisés par le Syndicat, emprunts qui diminuent chaque année.

Pour ce qui est de l'éclairage public
Les discussions ont été âpres et certaines communes ont quitté la séance du 12 juillet.
En fonctionnement, deux charges ont été évaluées : les charges d'entretien et maintenance ainsi que les charges de consommation. Pour Montmeyran, les premières ont été évaluées à 10 386 euros et les deuxièmes à 22 164 euros.
En investissement, c'est le coût de renouvellement des points lumineux qui a été évalué et a fait l'objet de désaccords. A Montmeyran, cinq cent points lumineux ont été recensés. L'agglomération avait dans un premier temps estimait le coût de renouvellement à 74 euros. Il a finalement été décidé de l'établir à 50 euros. Pour Montmeyran, cela représente donc 24 150 euros alors qu'en moyenne on réalisait 19 000 euros. Pour les communes de moins de 5 000 habitants aucun frais de structure n'a été retenu.
Face à ce coût d'investissement, l'agglomération met en place une neutralisation de la charge de renouvellement. Ainsi, le montant retenu sur l'attribution de compensation au titre du renouvellement de l'éclairage public pourra faire l'objet d'une neutralisation sur la base d'un transfert de dette calculée aux conditions suivantes :

- ✓ sur une durée de 30 ans,
- ✓ à un taux d'intérêt de 4%.

Les communes pouvaient opter, à leur convenance, pour l'une des trois possibilités de financement envisagées :

- ✓ Hypothèse 1 : 100 % emprunt. Dans cette hypothèse, il est simulé un emprunt, aux conditions prédéfinies, pour la somme nécessaire au renouvellement des points lumineux pour les 30 prochaines années. L'annualité de l'emprunt simulé est déduite chaque année de l'attribution de compensation de la commune.
- ✓ Hypothèse 2 : 85 % emprunt. Dans cette hypothèse, un emprunt est simulé pour 85 % de la somme nécessaire au renouvellement pour les 30 prochaines années. Le même mécanisme que celui décrit ci- dessus est appliqué à cet emprunt simulé. En revanche, les 15 % de coût de renouvellement « autofinancé » sont déduits de l'attribution de compensation de la commune sans donner lieu à neutralisation.
- ✓ Hypothèse 3 : 100 % autofinancement. Dans ce cas de figure, la commune ne souhaite pas bénéficier d'un mécanisme de neutralisation en contrepartie d'un transfert de dette simulé. L'intégralité de la charge de renouvellement annuelle est déduite de son attribution de compensation chaque année, sans neutralisation.

Il fallait donner une réponse sur cette hypothèse avant la fin de l'été. Après diverses discussions le maire a fait le choix de l'hypothèse 1 ne sachant quel serait l'avenir des communes et de l'agglomération d'ici 20 ans. Le maire demande au conseil municipal de valider ou invalider ce choix. Le conseil décide de le valider. André KEMPF ajoute que les communes étaient très défavorables aux calculs concernant l'éclairage public et en particulier au coût de renouvellement. Cette neutralisation est une manière de compenser.

La commune de Montmeyran se retrouve au final avec une attribution de compensation négative se montant à -32 769 euros. Elle est la seule à devoir de l'argent à l'agglomération car elle a transféré beaucoup de services et qu'elle avait préalablement transféré peu de ressources.

Claire LOROUE souhaite savoir comment s'expliquent les différences par exemple avec Montéléger. Le maire répond que cette commune avait de fortes recettes grâce au plateau de Lautagne qu'elle a transféré à l'agglomération et qu'elle a transféré moins de services La différence vient de la richesse transférée en 2010.
Claire LOROUE fait remarquer que la neutralisation n'apparaît pas dans l'attribution de compensation. Le maire explique que l'attribution est figée pour toute la durée de la communauté d'agglomération alors que la somme calculée en guise de neutralisation varie chaque année.
Laurent TERRAIL demande pour quelle raison cette neutralisation n'a pas également été appliquée pour les syndicats de rivière. Le maire répond que c'est parce que les communes ont transféré une cotisation et pas des équipements
Le maire précise qu'en ce qui concerne l'éclairage public, le calcul retenu ne semble pas juste mais qu'il faudra être attentif à bénéficier de travaux nécessaires de la part de l'agglomération. Des discussions sont déjà en cours pour la rue Milhan par exemple.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT.

8. Convention avec le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme

Alain TERRAIL expose que le SDED a étudié un projet de raccordement dans le cadre de la construction d'un lotissement, le parc d'Elisa. Il est prévu une participation communale de 7 620, 28 euros sur les 12 700, 46 euros de travaux. Il précise que l'on ne pourra pas, s'agissant d'un aménagement collectif, répercuter cette participation sur le lotisseur.
Laurent TERRAIL demande s'il n'aurait pas été possible de négocier avec le SDED et le lotisseur. Le maire explique d'abord que la commune a l'obligation d'amener les réseaux au droit de la parcelle classée constructible dans le plan local d'urbanisme. Il ajoute qu'au début le SDED prévoyait un transformateur sur le domaine public pour 33 000 euros et que la commune a demandé une autre solution moins onéreuse qui est celle présentée en conseil. Le maire indique également que des discussions ont été menées avec le lotisseur sur des aménagements.

Suite page 10

Portes ouvertes de la caserne des Pompiers de la Raye

A l'occasion de cette journée, qui a eu une grosse affluence à la caserne de La Raye, les pompiers volontaires ont présenté leur matériel d'intervention et notamment le « petit dernier » le fameux CCGPHR, engin poids lourd de 26 tonnes, 380 chevaux, tout terrain avec ses 6 roues motrices, et une capacité de 8000 litres d'eau. Démonstration à l'appui, ce camion d'intervention a ébahi les visiteurs, petits et grands. Un atelier de gestes de premiers secours a intéressé le public qui a pu s'essayer aux techniques de réanimations sur des mannequins.

La caserne des pompiers de La Raye dirigé par Pierre Chastaing compte actuellement 35 pompiers actifs, tous volontaires et bénévoles. Cet effectif doit être pérennisé malgré les prochains départs à la retraite programmés. C'est donc un appel pressant qui est fait en direction des jeunes pour que ce service en direction du public puisse continuer dans ses missions de secours aux personnes dans les accidents ou autres, de lutte contre les incendies, de protection des biens et cela de jour comme de nuit, 24 h sur 24.

André Kempf

8ème marché gourmand d'automne

Le 25 septembre 2016 avait lieu le 8ème marché gourmand d'automne organisé par l'association « Découvrir avec vous » sous un beau soleil.

Les exposants proposaient des produits et saveurs de qualité ainsi que des produits bio.

Toute la journée les visiteurs ont répondu présents à midi pour déguster les Diots et frites préparés par les bénévoles de l'association et l'après midi pour faire leur marché. Ils ont pu apprécier les animations qui leur étaient offertes : histoire du travail de la laine, ballades à poneys qui ont ravi les enfants toute la journée.

Une belle journée d'automne festive, gourmande et conviviale! Serge BES

Fête des voisins 2016

Pour la deuxième année, une trentaine d'habitants des quartiers Les Veyriers et Les Thibauds se sont réunis pour une soirée pizzas autour d'un four à pain.

Chacun devait apporter la garniture et réaliser ses pizzas. Connaissance des nouveaux par les anciens et inversement, un peu d'histoire de Montmeyran, des quartiers…… tout cela a contribué à la très bonne ambiance de ce moment de convivialité.

Merci à nos hôtes et à tous pour ce partage, bien dans l'esprit de l'accueil et de la rencontre.

Rendez-vous pour l'édition 2017.

Alain Serre

Les associations de Montmeyran

Moto Portage Sécurité

Des passionnés de motos au service des manifestations sportives et autres.

Nouvelle association basée à Montmeyran, « Moto portage Sécurité », est présente principalement sur les courses cyclistes et cyclo sportives mais aussi sur les triathlons, marathons ou autres épreuves sur routes. Affiliée à la FFC (fédération française de cyclisme), elle est également partenaire de l'UCI (union cycliste internationale) et de l'UFOLEP (union française des œuvres laïques de l'éducation physique).

Moto Portage Sécurité agit sur la sécurité : elle assure l'ouverture de courses, elle accompagne les pelotons et les coureurs tout au long du parcours et se positionne aux carrefours et autres points dangereux pour en assurer la sécurisation. La deuxième activité est le portage. Sur leurs motos, les pilotes transportent les officiels, les commissaires de courses, les journalistes, photographes et cameramen. Tous ces motards ont une formation spéciale de signaleurs labellisés FFC. Les uns ne font que la sécurité, les autres le portage, qui nécessite une expérience spécifique pour transporter un passager dans des conditions particulières. Avant chaque épreuve des réunions ont lieu avec tous les responsables de la course, les journalistes embarqués, les signaleurs et la préfecture pour tout finaliser et pointer les points stratégiques où les motos vont se positionner.

L'association compte une vingtaine de membres tous passionnés de motos. Le champ d'intervention de l'association et de sa « flotte » de 18 gros cubes et d'une voiture sécurisée équipée, se situe principalement dans la région Rhône Alpes. Citons la Classic des Alpes junior international, version juniors de l'ex épreuve professionnelle Classique des Alpes. Notons également leur participation aux circuits des Hautes Routes qui est une référence et une épreuve mythique pour les cyclistes amateurs avec les parcours de Biarritz à Toulouse et de Nice à Genève qui empruntent les plus grands cols des Pyrénées et des Alpes et le Tour de l'Avenir réservé aux coureurs espoirs de moins de 23 ans.

Moto Portage Sécurité soutient l'association « les amis de Luisa », qui récolte des dons, et organise des manifestations au bénéfice de l'enfance polyhandicapée. Ainsi, nos motards ont accompagné et sécurisé le défi d'un accidenté de la route, amputé d'un bras et d'une jambe, qui pour les « amis de Luisa » a enchainé 6 ascensions du Mont Ventoux à vélo afin de récolter des dons pour acheter un fauteuil adapté au handicap de la petite Luisa , atteinte d'une méningite handicapante à

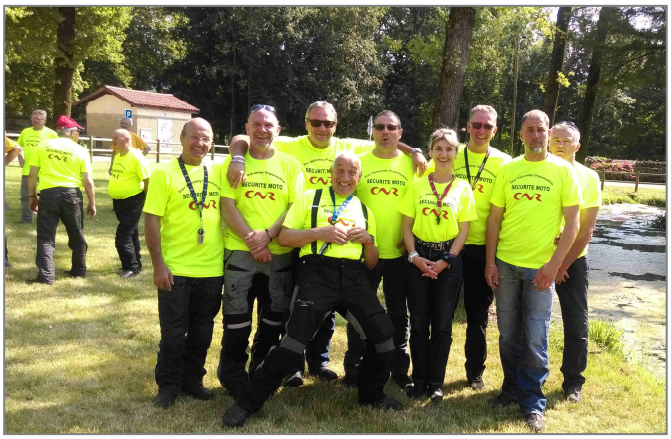

l'âge de 1 an.

Moto Portage Sécurité était présent au forum des associations à Montmeyran en septembre, et propose ses services aux associations et à la municipalité.
Le 1er novembre ils seront présents pour encadrer les enfants pour le défilé d'Halloween du conseil municipal enfant.

La cotisation à l'association est de 15 euros, plus la licence FFC de 53 euros. Aucune subvention publique n'est perçue.

Bureau de l'association et contacts :
Présidents : Alain Recordier, François Millot
Secrétaire : Eric Calabrese
Trésorière : Eveline Bouchard
Téléphone : 06 88 21 07 26
Courriel : motoportagesecurite@laposte.net

Si vous voulez vous en savoir encore plus et rencontrer les membres de l'association, l'assemblée générale de Moto Portage Sécurité aura lieu le samedi 12 novembre à 10 h à la Médiathèque de Montmeyran.

André Kempf, Pierre Louette

Suite du compte rendu du conseil municipal du 27/09/2016

Laurent TERRAIL demande si les terrains de cet aménagement situés dans la zone inondable reviendront à la commune et si oui, sous quelles conditions. Elodie GRASSOT répond qu'il y aura bien une rétrocession de cette parcelle une fois qu'elle aura été nettoyée par le lotisseur.
Laurent TERRAIL souhaite savoir combien de maisons sont prévues. Elodie GRASSOT indique qu'il en est prévu dix.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer tous les actes afférents.

9. Tarifs des transports scolaires

Le maire expose que l'année dernière, ce service a concerné 16 familles et 22 enfants avec un coût total pour la commune (participations des familles déduites) de 15 941 euros. Le maire considère que ce service a un coût non négligeable mais qu'il est normal de le proposer.

Dans la mesure où il n'y pas d'inflation, le maire propose de

	2016-2017
Premier enfant	204 €
Deuxième enfant	132 €
Troisième enfant	63 €
A partir du quatrième	Gratuit
Demande exceptionnelle	23 € par semaine
Inscription en cours d'année	75 € par trimestre

maintenir les tarifs au même montant qu'en 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs qui s'établissent donc comme suit :

10. Questions diverses

Aménagement du parc
Elodie GRASSOT explique qu'une consultation a été lancée pour recruter un cabinet d'étude. C'est l'équipe emmenée par le cabinet Landfabrik qui a été choisie. La réunion de lancement a eu lieu afin de tracer les grandes lignes de la mission. Le cabinet travaille en premier lieu sur le plan de circulation et le diagnostic des arbres.
Le maire précise qu'une option est possible pour inclure le parc Néry du Rozet dans le périmètre de l'étude. Le conseil valide cette option pour 4 550 euros HT.

Sentiers de randonnée
Isabelle VATANT explique qu'en coordination avec la communauté d'agglomération le groupe de travail a reconnu plusieurs parcours possibles :

- ✓ une liaison Montmeyran-La Baume Cornillane qui ne pourra pas être validée par l'agglomération car elle nécessite de traverser la RD538, la création d'une passerelle et la traversée de golf.
- ✓ une boucle autour de la retenue de Juanon
- ✓ une boucle rejoignant Bernoir au centre du village.

Claire LOROUE ajoute que cette dernière boucle permettrait de relier le sentier de la découverte de Beaumont et ouvrirait sur de nombreux autres sentiers.
Laurent TERRAIL précise qu'à l'ouest de la retenue de Juanon se trouve une grande parcelle appartenant au Syndicat de la Véore. Alain TERRAIL indique qu'une négociation pourrait être menée pour y aménager une aire de pique-nique.

André KEMPF souhaite savoir quels seront les moyens de communication mis en œuvre. Isabelle VATANT explique qu'il y aura des dépliants et des topos.

Le conseil exprime sa préférence pour la boucle reliant Bernoir et le village.

Bornes wifi
André KEMPF explique que la communauté d'agglomération propose la mise en place de deux bornes wifi sur le territoire de la commune. Plusieurs emplacements sont envisagés : le stade, la salle des fêtes, la mairie, la poste.

Laurent TERRAIL s'étonne que la mise en place de ces bornes ne pose aucune difficulté en termes de nuisance liées aux ondes alors qu'il y a eu des discussions à propos des compteurs gaz. André KEMPF le rejoint en considérant qu'il y a des risques pour la santé publique.

La discussion est donc reportée en vue d'obtenir plus de précisions.

Appuis vélo
Valence Romans Déplacements propose la mise à disposition d'appuis vélos dans les communes. Isabelle VATANT rappelle que cela répond aux préoccupations soulevées par Xavier CHOVIN lors d'une précédente séance du conseil. Un recensement des besoins va être opéré avant de solliciter l'agglomération.

Aménagement des Vanets
Elodie GRASSOT précise que les premières réunions ont eu lieu entre le cabinet Urbasite et le Comité de pilotage (Copil), la commission Aménagement puis les propriétaires concernés. Trois *scenarii* ont été présentés.

Le Copil se réunira pour échanger sur les propositions du cabinet. Une séance de travail du conseil lui sera consacrée et une présentation en séance publique sera faite par le cabinet le 17 novembre.

Autres questions
Alain TERRAIL indique que les travaux de sécurisation de la tour nord ont été commandés et commenceront sous peu.
Lucette NURIT précise qu'une information sur le diabète a eu lieu à la salle des fêtes malheureusement très peu suivie. Lucette NURIT donne le programme de la semaine bleue qui aura lieu du 3 au 8 octobre.

La séance est levée à 22h55.

Infos pratiques

Maire
Bernard BRUNET -
Sur rendez-vous le vendredi

Adjoint Animations – Sports Culture - Anciens Combattants
Pierre LOUETTE
Sur rendez-vous

Adjoint aux Affaires Sanitaires et Sociales - Personnes Agées - Logement
Lucette NURIT
Mardi permanence de 9 à 11h
Les autres jours sur RDV

Adjointe Aménagement - Urbanisme Développement durable - Environnement
Elodie GRASSOT
Sur rendez-vous

Adjoint Voirie - Réseaux
Alain TERRAIL
Sur rendez-vous

Adjoint Information - Communication
André KEMPF
sur rendez-vous

PERMANENCES

- **Relais Emploi**
  Lucette NURIT
  ☏ 04 75 59 30 26
  Les mardi matin de 9h à 11h et sur RDV les autres jours
- **Anciens combattants**
  Permanence le 4e samedi de chaque mois de 10 h30 à 12 h
  ☏ 06 77 24 50 58
  Salle annexe médiathèque
- **Conciliateur de justice**
  Yves GIRARD
  sur rendez-vous en mairie
  ☏ 04 75 59 30 26

MAIRIE

☏ 04 75 59 30 26 Fax 04 75 59 30 48
mairie-montmeyran@wanadoo.fr
www.montmeyran.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI, MARDI ET JEUDI
8H-12H30

MERCREDI
8H-12H30 14H-17H

Votre agenda de novembre

Dimanche 6
POULP - bourse aux jouets
Salle des fêtes

Vendredi 11
Cérémonie commémorative

Dimanche 13
AMICALE BOULE - AG 10h et repas salle des fêtes

Dimanche 20
DECOUVRIR AVEC VOUS
Marché artisanal de Noël
USM Boudin place de la mairie

Mardi 22
ARTISANS COMMERCANTS - AG
Salle annexe médiathèque 20h30

Vendredi 25
MJC - AG 20h30 salle des fêtes

Samedi 26
AMICALE LAIQUE -Loto 18h
Salle des fêtes

Dimanche 27
ECOLE SAINTE MARIE - belote
14h salle des fêtes

Déchetterie de Montvendre

☏ 04 75 59 18 65

Horaires d'ouverture
Lundi et mercredi et vendredi :
10 à 12h / 15 à 18 h
Mardi et jeudi : 15 à 18 h
Samedi : 9h à 17 h sans interruption

Déchetterie de Beaumont-lès-valence

Horaires d'ouverture
Lundi : 9h30 à12h / 14h-17h
Mardi mercredi jeudi et vendredi
14h à 17h
Samedi : 9h à 17h sans interruption

Dépôt à Upie pour les déchets verts

Quartier des Boudras

Horaires d'ouverture

État Civil

Avis de naissance

Elisa LIOTARD
Née le 12 octobre

Clément DAUMAS
Né le 14 octobre

Loïsse BRUNET
Née le 15 octobre

Avis de mariage

Melodi AVCU
Orhan UNAL
Le 1er octobre 2016

Avis de décès

Bruno CHARIGNON (66 ans)
Le Colombier

Parole aux Montmeyranais

DESTINS

Après avoir quitté Southampton le 10 Avril 1912 à midi, le majestueux Titanic, vogue vers New-York pour son voyage inaugural ; à bord environ 2200 personnes dont 1300 passagers en transit : émigrants Irlandais et richissimes personnages de 1ére classe séduits par une traversée-croisière à vivre dans le plus grand luxe.
Le 14 Avril le navire *est aux environs de Terre-Neuve, de nombreux messages signalent une mer dangereuse ; on n'en tient pas compte, il faut aller vite. 23h 40 : vision hallucinante pour les guetteurs du nid de pie : droit devant (400 à 500 mètres environ) une énorme* masse glaciaire devant la proue du navire, on évite la collision frontale, mais, par tribord, la partie immergée de l'iceberg déchire les flancs du navire. L'eau s'engouffre, le navire va couler c'est une question de temps : ce sera à 2h20 le 15 Avril.

Parmi les naufragés : Alphonse, Jean, Eugene Vicat né le 27 Mai 1890 à Montmeyran, Drôme, France, était cuisinier aux poissons du restaurant « à la carte ». Sa maman est née Gachon ; et son frère Charles -Luc est le créateur des ciments « Vicat ».

Avant son embauche sur le Titanic il travaillait à l'hôtel de la Croix d'or » à Valence ….avec Maurice Chovin, son copain de la même commune,….. qui refusa de l'accompagner dans ce qui devait être une merveilleuse aventure.

C'est Maurice lui-même qui me raconta cet épisode de sa vie, où sur une décision se joua son destin. Modeste, mais cuisinier de talent (son salmis de pintade est encore dans les mémoires) avec son épouse, ils fondèrent une famille et vécurent des jours heureux au café-restaurant place de la mairie dans leur village natal. Leurs qualités professionnelles, leur gentillesse, leur serviabilité étaient appréciées de tous.

Maurice ne vit pas les lumières et gratte-ciels de Manhattan, son collègue non plus, le malheureux Alphonse, qui continua sa relation avec les poissons au fond de l'océan.

Robert Puechaldou

Venez à La Maison Bleue
Lieu d'Accueil Enfants-Parents à Chabeuil et Montmeyran

Vous êtes maman, papa, d'enfants de moins de 6 ans, vous attendez un enfant, vous êtes assistante maternelle, grands-parents…

- ✓ Vous souhaitez que votre enfant partage un espace de jeu avec d'autres enfants .
- ✓ Vous venez d'arriver dans la région, vous vous sentez isolé, vous avez envie de partager votre expérience avec d'autres parents, ou tout simplement d'échanger avec d'autres adultes .
- ✓ Votre enfant est turbulent, timide, ou a du mal à vous "lâcher " .
- ✓ Vous avez des soucis concernant son éducation (sommeil, propreté, alimentation…) et vous souhaitez en parler
- ✓ Vous vous posez des questions sur la reprise de travail, les modes de garde…
- ✓ Vous ne savez comment parler aux enfants d'un événement familial douloureux : séparation, décès, hospitalisation, chômage…
- ✓ Vous êtes confronté(e) à une difficulté de développement physique ou mental chez votre enfant.

L'accueil est assuré par deux professionnelles de la petite enfance, de façon anonyme et en toute confidentialité.

Chacun peut arriver et repartir librement pendant le temps d'ouverture.

La Maison Bleue vous accueille avec votre enfant (hors vacances scolaires)
-les vendredis entre 15h 15 et 18h à Montmeyran-salle du RAM (à côté du Forum) place de la Mairie
-les mardis entre 9h et 11h 45 à Chabeuil à la Maison de l'Enfance

Les échos de la MJC

Nouvelles activités :

La Sophrologie adulte : le lundi matin 9h30/10h45 et le jeudi soir 18h30/19h45 au forum

La Sophrologie enfant : le lundi soir 17h30/18h30 au forum

Gym prévention santé : le lundi matin 10h30/12h à l'annexe de La MJC (sous la salle des fêtes)

La Marche Nordique : le lundi après-midi 14h30/16h se renseigner sur le site

Le WUO TAÎ : une fois par mois les samedis 15/10 – 19/11 – 17/12 10h/12h au forum pour des renseignements allez sur le site

Ses stages :

TAÏ CHI CHUAN : Découverte ou cheminement vers soi et sa conscience corporelle. Pratique en groupe, avec partenaire. La forme naît du mouvement, guidée par le souffle……. Laissons-nous devenir calme, souple, mobile en développant notre enracinement.
Les dates du 1er trimestre : les dimanches 16/10 – 13/11 – 11/12 9h/12h au forum

POTERIE – MODELAGE : Découverte de l'argile, chemin vers soi et sa créativité. Technique de modelage : la forme naît de la balle de terre en fonction de notre inspiration…… laissons-nous enseigner par la Terre.
Les dates du 1er trimestre : les dimanches 16/10 – 13/11 – 11/12 à l'annexe de la MJC (sous la salle des fêtes).

MJC …. Suite alerte du mois dernier !

Votre MJC est une association qui fonctionne depuis sa création en 1965 avec l'engagement continu de bénévoles.

Elle a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes et de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

Actuellement, **les bénévoles sont au nombre de 3 à s'investir** pour le bon fonctionnement de l'association et malgré toute leur bonne volonté et le soutien permanent de Michèle, notre secrétaire, **cela est trop peu.**

La MJC a besoin de vous pour continuer à évoluer, à se construire et à faire preuve de dynamisme.

Chacun peut être présent dans divers domaines en fonction de son temps disponible, de ses compétences et de ses envies.

De l'investissement de chacun dépend la survie de votre MJC !

Si vous souhaitez proposer votre aide, merci d'adresser un message à la mjc : mjc.montmeyran@wanadoo.fr en précisant quel genre d'aide vous pouvez proposer (administrative, bricolage, aide au tri …) et à quel moment.

MERCI pour vos réponses !!!

Le site : http://mjc-montmeyran.wixsite.com/mjc-montmeyran

L'Assemblée Générale de la M.J.C. aura lieu le :

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016 à 20h30

à la salle des fêtes de MONTMEYRAN.

Sans reconduction d'un Conseil d'Administration à **au moins 10 personnes ce jour-là**,

la MJC cessera ses activités à la fin de la saison (juin 2017)

Matinée Boudin et potée auvergnate

Le Dimanche 20 novembre, l'USM organise sa traditionnelle matinée boudin et potée sur la place de la mairie. La vente commencera dès 8h. Une dégustation vous sera proposée. Venez nombreux !

Tournois de septembre

Le week-end du 10 et 11 septembre, le stade de la rivière a accueilli de nombreuses équipes des catégories U11 et U13. Le samedi, 16 équipes U13 ont disputé le tournoi ; hélas, l'équipe de Montmeyran s'est inclinée 1 – 0 en finale. Et le dimanche, à nouveau 16 équipes U11 ont participé au tournoi. Une des 2 équipes de l'USM s'incline en demi-finale face à Rhône-Crussol, vainqueur de la compétition.
Bravo à toutes les équipes participantes ! Aussi, L'USM adresse un immense remerciement à tous les parents U11 et U13 qui ont su se rendre disponibles lors de ce grand Week-end de foot.

Les compétitions ont repris

Toutes les catégories ont repris le chemin de la compétition. En effet les U7 ont réalisé leur premier plateau à Die le 8 octobre et les U9 ont accueilli 13 équipes au stade de la rivière à cette même date. Les U11 avaient rechaussé les crampons pour le weekend du 17 septembre, mais également pour les U13 qui ont alterné bons et moins bons résultats avec une défaite 5-3 face aux voisins de Beaumont les Valence et une victoire 4-3 face à Crest-Aouste.
Les U15 le 24 septembre ont repris sur le score de 0 à 0 face à Bourg de péage.
Les U17 le 02 octobre avec une courte victoire 1 à 0 face à l'Olympique Centre Ardèche.
Les Séniors A quant à eux sont toujours en course pour conserver leur titre en coupe René Giraud et ont très bien commencé le championnat avec deux victoires 3-0 et 1-0.
Les Séniors B alternent cependant les bons et moins bons résultats. En effet éliminé de la coupe ils possèdent en championnat une défaite 3-0 et une victoire 1-0 au compteur.

Les séniors ont invité les enfants

Le dimanche 9 octobre, le soleil était au rendez vous pour une grande première ! Les séniors ont invité les enfants des catégories U7 à U13 à entrer main dans la main sur le terrain. C'est avec grande fierté que les petits joueurs ont relevé le défi. Ils ont ensuite regardé le match et partagé un goûter offert par le club et … les séniors leurs ont offert une victoire 2-0!
Bravo aux séniors pour ce joli moment de partage et merci aux enfants !

Planning de novembre

Samedi 5 novembre : 14h plateau U7 et 15h30 : Match U15
Samedi 12 novembre : 15h30 Match U13
Dimanche 13 novembre : 10h Match U17
Dimanche 20 novembre : 12h30 Séniors 2 et 14h30 Séniors

Equipe U13 A- Promotion Excellence

Nous suivre...

Vous pouvez nous suivre à chaque seconde sur notre site internet http://footusm.fr/v2/ ou bien sur notre page Facebook « US Montmeyran ».
Nous sommes aussi joignables à l'adresse mail suivante unionsportivemontmeyran@orange.fr ou au 06.88.00.84.26, numéro du salarié du club, IMBERT Benoît.

Equipe U15 – Promotion Excellence

MÉDIATHÈQUE DE MONTMEYRAN

– LA DRÔME –

vendredi 18 novembre à 20h

A PARTIR DE 10 ANS - GRATUIT

Ouscrapo

SCRABBLE GÉANT ANIMÉ PAR BERTRAND BOULANGER

Venez jouer à l'OUSCRAPO !

un jeu de Scrabble géant, animé et poétique, où l'on s'amuse avec les mots et leur définition.
Et poursuivez l'aventure avec l'atelier de gravure proposé par les éditions Draw-Draw.

Amenez de quoi grignoter (quiche, charcuterie, gâteau…) pour partager un moment convivial !
La médiathèque offre les boissons.

SAISON CULTURELLE des **bibliothèques**

OCTOBRE à DÉCEMBRE **2016**

	PETITS	GRANDS
9-nov.	Fabrication de Mobile	Sortie Golf - Montmeyran
16-nov.	Excalibourg (plaine de jeux)	Circuit de billes
23-nov.	Mon Petit Moulin à Vent	Cache-Cache Géant
30-nov.	Cache-Cache Puzzle	Royal Kids (plaine de jeux)
7-déc.	Ciné Goûter - Cinéma Eden de Crest	Bientôt Noël… Ca se prépare
14-déc.	Mon Dessert de Noël	La Péri fait son Cinéma

À Flanc de coteau

Les articles pour le prochain numéro sont à remettre en mairie avant le

10 novembre 2016

fdc-montmeyran@orange.fr

CONCOURS DE BELOTE

20€ PAR EQUIPE

SALLE DES FÊTES DE MONTMEYRAN

DIMANCHE 27 NOVEMBRE

Ouverture des inscriptions à 14h

Toutes les doublettes seront primées

En 4 parties par addition de points

Organisé par :

APEL ECOLE SAINTE MARIE

SAMEDI 26 NOVEMBRE

À partir de **18H00**

MONTMEYRAN

Salle des fêtes

LOTS :

- TV 80 cm
- Drone
- Camera embarquée
- Montre connectée

4 Parties : 6 Cartons pleins !

Restauration sur place

Organisé par :

Amicale Laïque Montmeyran

MARCHE ARTISANAL DE NOËL

Décorations, Cadeaux & Saveurs

Animations, Tombola.

MONTMEYRAN

20 Novembre 2016

Salle des fêtes

http://decouvriravecvous.wixsite.com/decouvriravecvous

Déclaration annuelle des ruches

Les modalités de déclaration des ruchers ont été modifiées cette année. Aussi tout apiculteur, professionnel ou de loisirs, est dorénavant tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détendeur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.
Déclaration à réaliser en ligne sur le site ''mes démarches''

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher

Pour plus de renseignements, contacter :

la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme
04 26 52 21 61